

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR E.T.A.I.S. Espace de Vie Sociale

Saison 2025-2026

- ✓ Une adhésion est demandée en début de chaque saison. L'adhésion permet d'assurer l'adhérent lorsqu'il participe à une activité proposée par l'association. Son montant est de 8€ minimum, de 12€ minimum par famille.
- ✓ Une séance d'essai peut permettre de découvrir un atelier hors activités pour lesquelles le nombre d'adhérents est limité (gym, rotin, repas...).
- ✓ Une date limite d'inscription est fixée pour certaines activités.

En cas de désistement au dernier moment, une somme de 1.50€ sera demandée. En cas d'absence non prévenue, la totalité du coût de l'activité est à régler.

- ✓ Une date limite d'inscription est précisée pour les sorties et les animations ponctuelles. Elle permet d'optimiser l'organisation.
- ✓ Une participation aux frais de transport peut être demandée. Elle relève d'un barème établi et affiché au bureau.
- ✓ L'inscription à certaines activités peut être payante, en plus de l'adhésion.
- ✓ Les activités sont ouvertes à tous les adhérents dans le respect mutuel et la bienveillance.
- ✓ Les participants se conforment aux consignes du personnel et des bénévoles qui encadrent l'activité. En cas de difficulté pendant l'activité, l'animateur bénévole et le salarié demeurent les interlocuteurs privilégiés.
- ✓ Toute personne est invitée à partager la pause-café en échange d'une participation à partir de 0.20€.
- ✓ Après chaque activité, pour garder un lieu accueillant, le rangement incombe aux adhérents. Au besoin, des serpillères et des balais sont à la disposition de chacun.